

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-s-engage-pour-l-Etat-de-Droit-contre-l-extreme-droite>



école & société

Le SE-Unsa s'engage pour l'État de droit contre l'extrême droite

- Société - Extrême droite -

Date de mise en ligne : mercredi 3 mai 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



L'extrême droite joue aujourd'hui le jeu de la démocratie électorale mais elle le fait, en limitant le concept de démocratie au projet de « rendre le pouvoir au peuple », flatteur pour ce dernier, tout en projetant justement de s'en servir pour limiter l'état de droit, pourtant constitutif d'une démocratie protectrice des plus fragiles.

Parmi les libertés fondamentales historiquement dans le viseur du Front national figurent la libre disposition de son corps (IVG), la liberté d'expression, la liberté syndicale, le droit au mariage pour tous...

Par ailleurs, la Présidence de la République Française dispose de pouvoirs supérieurs à tous ses homologues des pays démocratiques. Ce sont les pouvoirs exceptionnels prévus par l'article 16 de la constitution de la Ve République : « *Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel. Il en informe la nation par un message.* »

Libertés fondamentales visées, pouvoirs exceptionnels du Président, deux raisons de plus s'il en était besoin, de ne pas confier les clés de la République à ceux qui s'y sont historiquement opposés.

Fidèle à ses valeurs et aux engagements qu'il a pris au cours de son Histoire, le SE-Unsa appelle à préserver l'État de droit en utilisant le bulletin de vote Macron pour que l'extrême droite soit battue le 7 mai prochain.